

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : _____

Type de contrat : Prélèvement accueil périscolaire et extrascolaire

Identifiant créancier SEPA (ICS)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la mairie de SAIZERAIS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux Instructions de la mairie de SAIZERAIS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

FR89GAR542481

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Nom, prénom :	COMMUNE DE SAIZERAIS
Adresse :	PLACE ADRIEN TOUSSAINT 54380 SAIZERAIS

Désignation du compte à débiter	
NOM DE LA BANQUE :	
ADRESSE :	
COMPTE A DEBITER	
<u>Identification internationale (IBAN)</u>	<u>Identification internationale de la banque (BIC)</u>

Type de paiement :	Récurrent /répétitif <input checked="" type="checkbox"/>
	Ponctuel <input type="checkbox"/>

Signé à :

Signature :

Le :

Nom du tiers débiteur (si différent du débiteur lui même et le cas échéant) :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie de SAIZERAIS. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la mairie de SAIZERAIS.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.